

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°25 de l'association Villeneuvois à vélo
réuni le 19 octobre 2024 au Café cantine.

La séance est ouverte à 14 h 20.

| | Présent·e | Excusé·e | Absent·e |
|------------------------|-----------|----------|----------|
| Pierre BAUDIN | X | | |
| Gaston BOSC | X | | |
| Francis CAZEILS | X | | |
| Adrien CHAUD | X | | |
| Thierry GENART | | X | |
| Claude GUÉRIN | | | X |
| Faustine LAMARD | X | | |
| Florentin L'HOMMEDÉ | X | | |
| Alexis LEFEBVRE | X | | |
| Annick MARQUET | X | | |
| Eddy PARISOT | | X | |
| Françoise RISS-CAZEILS | X | | |

Invitée : Chelo RODRIGUEZ.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du précédent CA
- Retour sur les précédentes réunions
 - Réunion avec le maire de Bias
 - Réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Retour à froid sur les événements précédents : bourse aux vélos, opération Au lycée à vélo !, Éco-village d'Horizon Vert
- Point aménagements
 - Rue de la Fraternité
 - Plan de circulation à Fumel
 - Travaux du GPSO
- Point Achats pour l'atelier de réparation fixe
- Achat de compteurs Telraam pour des statistiques sur l'augmentation du trafic cyclable à Villeneuve-sur-Lot
- Prochains ateliers de réparation
- Événements
 - Véloparade de Noël le samedi 21 décembre 2024
 - Moment de convivialité entre bénévoles 2024 (repas de Noël ? galette des rois ?)
 - Première réflexion pour la Fête du vélo 2025

I – Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration **approuve** le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 24 août 2024.

II – Retours sur les précédentes réunions

Réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Francis fait un retour sur une réunion assez catastrophique autour de la sécurité routière. Nous étions invités par la Préfecture pour communiquer nos actions auprès des acteurs de sécurité routière, et nous n'avions pas eu le temps de préparer cette réunion. Ainsi, face à une attitude très sécuritaire, Francis n'a pas eu la bonne approche ce qui a crispé les acteurs présents.

À l'avenir, il ne faut pas être présent seul à ces réunions, et préparer en amont ces réunions.

III – Retour à froid sur les événements précédents

Bourse aux vélos

La bourse aux vélos a été un succès mitigé. Nous avons eu considérablement plus de vélos, mais une fréquentation d'acheteurs en baisse. Est-ce lié à la météo précédente, aux travaux des allées Georges Leygues ? Nous étions un peu moins visibles sur l'allée Paul Nasse.

Le fait qu'il y a beaucoup de vélos proposés était intéressant, on doit plus regarder cet indicateur que celui du nombre de vélos vendus. Le fait que nous avons proposé nos vélos a joué avec une moyenne de prix assez basse. Cela dit, les acheteurs potentiels seraient en volonté de cela.

Pierre fait remarquer qu'il faut peut-être arrêter de réparer des vélos de mauvaise qualité car ce sont des vélos qui vont vite tomber en panne, et que nous retrouverons *in fine* à l'atelier assez vite.

Françoise propose d'établir un suivi un an après des vélos vendus, afin d'étudier l'utilité de leur vélo. Florentin dit qu'Eddy et Julien ont déjà fait ce travail, en amont, le jour J, à partir des conseils de vente. Cela serait une surcharge de travail dont nous pouvons nous passer.

Adrien pense qu'une fois que nous aurons le local, nous pourrions travailler avec des prescripteurs sociaux (Café Cantine, CCAS, Mission Locale...) qui nous redirigeraient des personnes en besoin pour du prêt ou de la vente à bas coût de vélos, ce qui permettrait de reporter notre mission sociale sur ces personnes-là et de hausser le panier moyen des acheteurs à la bourse aux vélos.

Pierre fait remarquer un piège dans lequel il ne faut pas tomber : vendre des vélos très bas de gamme à faible prix à un public précaire, car ces vélos vont nous revenir en panne, et que ce ne sera pas une bonne image pour l'association. Tout le monde approuve, mais cependant Florentin fait remarquer que les vélos que nous avons vendu ne sont pas de mauvaise qualité ; c'est juste que les prix ont été bradés.

Dans le fond, en tant qu'association, on doit s'engager sur de la petite réparation, pas de la restauration d'engins, suggère Annick. Cela est vrai pour l'aide à la réparation ; ensuite chacun fait ce qu'il souhaite en projets personnels.

Et alors le local ? Pas de nouvelle, c'était censé être en décembre, mais ce n'est toujours pas passé en commission développement durable. Adrien rappelle le temps des procédures internes à la CAGV, qui est long. Adrien pense donc que ce ne sera pas avant le printemps 2025, et espère cela pour le premier semestre 2025... Dans le même temps, il reste vain de chercher à louer un local, ou de passer par un autre service, car cela nuirait à l'obtention de ce local.

Opération Au lycée à vélo !

L'opération *Au lycée à vélo !* est à considérer comme un succès d'un point de vue de l'image et des relations publiques : nous avons des retours positifs. C'est la première fois que le Maire de Villeneuve-sur-Lot vient à un événement organisé par l'association. L'événement a été organisé avec brio, notamment grâce à Annick, Annick, Jean-François, Martine... Cependant, il y a eu un imbroglio par rapport aux bouteilles vides qui ont pu être jetées alors qu'elles étaient consignées.

D'un point de vue comptable, il y a eu une quarantaine de cyclistes ce jour-là, ce qui a bien rempli le parking vélo, et est une multiplication par trois par rapport aux jours précédents. Cependant, cela reste faible en proportion du nombre d'élèves (1 500 dans le lycée). La météo, la date y ont joué. S'il est difficile de le faire plus tôt, le choix du 4 octobre n'est pas le meilleur en raison du lever du soleil... à 8 h heure de début des cours. On pourrait le faire en mai, ce qui est généralement fait, mais cela veut dire qu'on ne touche pas les nouveaux élèves, et que cela arrive en fin d'année. Il est préféré de rester à la rentrée, pour toucher les nouveaux élèves et s'inscrire dans la campagne « Cyclistes, brillez ! », avec les dons d'éclairage. Il faudra l'an prochain privilégier mi-septembre, afin de bénéficier d'un lever du soleil une demi-heure plus tôt, qu'au 4 octobre.

Alexis signale qu'il aurait fallu faire un lien avec Couffignal : des élèves viennent à vélo sur le site Couffignal, et ne se sont pas arrêtés. La prochaine fois, il faudra faire une communication vers les élèves du lycée professionnel. Faut-il doubler l'événement ? C'est un peu difficile. Pour cette première, cette opération était présente aussi pour inaugurer la piste cyclable de l'avenue d'Agen, d'où le choix fait.

Éco-village d'Horizon Vert

Un éco-village calme, très calme. Quelques personnes sont venues, deux dons de vélo, quelques visites, mais pas de nouvelle adhésion. Nous avons rencontré des militants pro-vélo d'autres horizons.

À l'avenir, doit se poser la question de notre participation. S'il était évident que nous devons participer à l'Éco-village sur « les mobilités », participer à une manifestation d'Horizon Vert réclame de la présence bénévole toute la journée, ce qui est lourd : Francis et Gaston y ont passé toute la journée, Francis s'est beaucoup investi en amont de cet Éco-village, pour un résultat mitigé. Nous ne devons pas oublier que c'est au premier Festi'nature que nous avons rencontré les personnes qui ont formé par la suite l'antenne VéLot ; mais on a tendance à voir globalement toujours les mêmes personnes à ces manifestations. Ce sera à reconsidérer pour une prochaine manifestation de ce type.

IV — Achats pour l'atelier de réparation fixe

Eu égard des recettes de Villeneuvois à vélo prévues pour l'exercice 2024, il est impératif de s'avancer sur l'achat de matériel et de fournitures qui seront nécessaires à l'ouverture de l'atelier de réparation fixe lorsque nous l'aurons, à l'hiver normalement.

D'ores-et-déjà, sont prévus l'achat de gobelets réutilisables, de gilets floqués, de l'affiche de la véloparade par Émilie. Adrien propose également l'achat d'un NAS et d'un disque, afin de stocker les données de Villeneuvois à vélo non pas sur son ordinateur personnel ou sur un cloud, mais sur un serveur dédié. Cela est accepté.

En autres achats, sont évoqués :

- un barnum floqué ;
- une banderole ;
- des outils mobile.

Florentin et Eddy font une liste d'achats d'outils nécessaires. Le mobilier ne sera acheté que lorsque nous aurons le local.

Personne ne se charge des achats. Où ça ? Image de marque ? Romas ? Pierre : France Barnum ?

Pierre propose des tables pliantes, pour ne pas dépendre que de la CAGV. Il peut être utile d'avoir des nappes également.

V — Achat de compteurs Telraam pour des statistiques sur l'augmentation du trafic cyclable à Villeneuve-sur-Lot

Après discussions avec plusieurs interlocuteurs, il pourrait être intéressant d'avoir des indicateurs permettant de mesurer la fréquentation du réseau cyclable villeneuvois au fil des mois afin de mesurer l'augmentation du nombre de cyclistes à Villeneuve suite aux réalisations cyclables, ce qui pourrait motiver les décideurs, faire taire les critiques et avoir des éléments de langage pour la prochaine campagne 2026. Adrien suggère ainsi l'achat de compteurs Telraam, permettant de compter sur un point précis le nombre de piétons, cyclistes, automobilistes passant dans une rue. En couvrant quelques grandes artères de Villeneuve, on aurait ainsi un indicateur, similaire aux compteurs vélo des grandes villes, permettant d'estimer dans les grandes lignes le nombre de cyclistes à Villeneuve-sur-Lot

L'entreprise Telraam fonctionne normalement sur un principe d'abonnement à destination des collectivités, mais chaque particulier peut acheter un compteur Telraam à tarif unique de 200 € pour compter dans sa rue, sans abonnement. Adrien suggère ainsi de trouver des personnes volontaires, habitant dans de grandes artères cyclables de Villeneuve, pour installer ces compteurs. L'association prendrait en charge les achats des compteurs. On pourrait se limiter au démarrage à 5 compteurs, soit une dépense initiale de 1 000 €.

Il serait intéressant d'en installer sur l'avenue du Maréchal Leclerc, la rue de la Fraternité, le boulevard Palissy, l'avenue de Fumel, l'avenue Ernest Lafont, ainsi qu'à Eysses. Il faut pour cela trouver des personnes volontaires. Mais Adrien demande, vu la somme mise en jeu et en respect de nos statuts, l'accord du CA pour une telle dépense.

Vu les autres dépenses évoquées précédemment, il pourrait être sage de commencer avec 3 compteurs. Les conditions de placement du compteur étant tout de même assez importantes, il est fait remarquer qu'il serait plus logique de définir d'abord des lieux de placement, et ensuite de démarcher des habitants volontaires, plutôt que de faire un appel à volontaires et de les placer dans des endroits inadéquats. Par ailleurs, ces compteurs auront un autre intérêt de plaider s'ils sont placés à des endroits ne disposant pas encore d'infrastructure cyclable (rue Goudounèche) ou en ayant eu récemment (avenue du Maréchal Leclerc, allées Georges Leygues).

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité (**9 membres présents**) un achat de 3 compteurs Telraam, pour une dépense maximale de 600 €, pour le programme de comptage citoyen des cyclistes villeneuvois.

VI — Événements

Véloparade de Noël le samedi 21 décembre 2024

Notre véloparade de Noël aura cette année lieu le samedi 21 décembre 2024, car Noël tombe un mercredi et que le précédent mercredi n'est pas durant les vacances scolaires. Le feu d'artifice de Villeneuve-sur-Lot a lui aussi été placé le samedi, dans la foulée de la véloparade.

Afin de poursuivre l'alternance rive gauche / rive droite, mais aussi de répondre à une forte demande d'être plus visible en centre-ville, il est suggéré de débiter la véloparade depuis les allées Georges Leygues. Les travaux seront en pause pour Noël, et l'espace piéton entre la rue des Cieutat et le monument aux morts devrait avoir été terminé d'ici là. Sinon, le parking de la République serait dispo.

Adrien montre le parcours qu'il a dessiné à partir des constatations de l'an dernier. Pas d'objection majeure. Il est peut-être un peu long, mais il y a un point de raccourci possible.

Le parcours ne sera pas diffusé en avance pour ne pas inciter des personnes à décorer leur maison dans l'espoir d'avoir des cyclistes passant devant chez eux. Cette année, il n'y aura pas de village sécurité routière étant donné que tous nos stocks sont passés dans l'opération *Au lycée à vélo !* De toute façon, la façon dont cela s'est passé l'an dernier (distribution d'éclairage sans médiation ni interaction) n'était pas très digne d'un stand sécurité routière. Cela permet de démarrer la véloparade plus tôt (départ 17 h 45) pour ne pas se sentir pressé par le temps et l'arrivée avant le feu d'artifice.

Chelo doit avoir avec Emmanuel pour conduire le fourgon qui sert de voiture-balai ; l'association achètera un gyrophare orange à connecter sur prise USB (à confirmer). Pour la conduite du triporteur, Pierre, Alexis ou Florentin pourraient s'en occuper ; cela se décidera quelques semaines en amont.

Concernant la sonorisation de la véloparade, il est souhaité d'avoir un meilleur dispositif que l'an dernier. Les images de l'électro vélo parade de Vélorution Périgourdine avec la salle de musiques alternatives Sans Réserve à Périgueux ont fait rêver Adrien. Nous pourrions acheter du matériel son mais c'est tout de suite très compliqué à comprendre et très cher pour une utilisation une fois par an, qui n'est pas dans l'objet de l'association (ce que rappelle Pierre). Il faudrait a priori une remorque arrière de vélo, voire une remorque plate. Gaston et Françoise évoquent le prêt de matériel possible par la plateforme Le Coin des Assos 47 (?). De plus, nous avons rencontré une personne à l'opération *Au lycée à vélo !* qui justement préparerait une sonorisation pour notre véloparade : Francis a son contact, Adrien va l'appeler pour en savoir plus.

Repas de Noël des bénévoles

Il est suggéré d'organiser un repas de Noël pour célébrer et remercier tous les bénévoles qui se sont engagés pour l'association cette année. Le repas de Noël serait pris en charge par l'association (coût estimé : 300 €). Après échanges, il paraît le plus logique de l'effectuer à la suite de la véloparade le samedi 21 décembre 2024, la plupart des bénévoles étant déjà présent pour notre véloparade annuelle. Voir avec le Café Cantine si on ne pourrait pas le privatiser durant la soirée, à confirmer. Les invitations seront lancées à la fin novembre.

VII — Prochains ateliers de réparation au Café Cantine

Gaston fait remarquer qu'il est regrettable d'avoir diminué le rythme des ateliers. Dans le même sens, nous avons bien vu aujourd'hui que sans local, il est difficile de bien s'occuper de vélos qui ont besoin de réparations plus que d'une révision... Face au manque de bénévoles formés pour la réparation, il est difficile d'assurer plus.

Florence suggère les dates des prochains ateliers de réparation : samedi 21 décembre (en même temps que l'atelier décoration du triporteur), samedi 22 février (premier jour des vacances d'hiver), samedi 19 avril (premier jour des vacances de Pâques, veille du dimanche de Pâques).

Gaston part.

VIII — Point aménagements

Rue de la Fraternité

Après six mois d'expérimentation, les élus ont annoncé ce lundi en conseil municipal le retour du double sens automobile sur la rue de la Fraternité. Dont acte. Ce retour est censé être accompagné de la suppression du stationnement automobile, afin d'élargir les trottoirs, d'un nouveau plan de circulation dans le quartier, et de la mise à sens unique de la rue Gambetta.

C'est une déception pour l'association, le premier vrai retour en arrière d'une politique cyclable de la mandature.

La réunion publique, à laquelle nous avons participé et où plusieurs membres de l'association étaient présents sans forcément y participer, laissait pourtant un suspens sur la décision. La majorité des personnes présentes étaient des commerçants ne venant pas forcément de la rue, et s'étaient prononcées contre la mise à sens unique, pensant par ailleurs que le retour du double sens s'accompagnerait d'un déport du stationnement. L'argument principal de la réunion publique était la vitesse augmentée à cause de la largeur de 6 m de la rue de la Fraternité pour un sens unique. Il est vrai que les conditions de l'expérimentation étaient biaisées : sans marquage au sol, la rue ne donnait pas un côté très apaisé ; le plan de circulation des rues adjacentes n'avait pas été modifié, créant ainsi un report néfaste sur des rues inadaptées à cela. Cela a donné une mauvaise image du sens unique : vitesses excessives, carrefour avec la rue de Penne, report de trafic sur la rue Cosse Manière au lieu du boulevard Saint-Cyr.

Alors que Florentin a passé des dizaines d'heures à réaliser une image de synthèse proposant une rue de la Fraternité plus apaisée avec un sens unique, des trottoirs élargis, de la végétalisation et une bande cyclable de contre-sens correctement aménagée, le Maire nous a coupés involontairement l'herbe sous le pied, avec cette annonce en conseil municipal.

Suite à cette annonce et après discussions, nous n'avons pas eu de réaction publique.

Que faire ? Adrien rappelle qu'il avait annoncé dès octobre 2023 à Gérard REGNIER, durant une réunion sur le projet avenue d'Agen, que notre association faisait une concession sur la rue de la Fraternité. Il rappelle qu'il nous a été présenté, et annoncé à la presse, un projet de sens unique alterné sur le pont des Cieutat, permettant d'élargir les trottoirs tout en fluidifiant le trafic cyclable. L'objectif à moyen terme de l'association est la piétonnisation du pont des Cieutat, donnant un axe attractif à pied comme à vélo et permettant la redynamisation de la rive gauche. Le retour du double sens sur la rue de la Fraternité donne des billes supplémentaires pour la piétonnisation du pont des Cieutat.

Faustine et plusieurs membres réagissent et s'interrogent sur l'intérêt d'aller toujours chercher le consensus. À quel moment celui-ci n'est plus atteignable ? Nous avons été gentils sur la rue Jeanne d'Arc avec pourtant une « sécurisation » de la voie verte qui n'en est pas une, nous sommes gentils sur cette rue de la Fraternité dont le réaménagement ne serait pas conforme... Il n'est pas sûr que cela soit la bonne stratégie. À un moment, la stratégie du consensus doit être remise en question si elle ne permet pas d'atteindre nos objectifs.

Adrien considère que c'est un équilibre compliqué. Nous avons su nous faire entendre sur l'avenue du Maréchal Leclerc ce qui a permis d'obtenir la piste sur l'avenue d'Agen, qui est notre première vraie victoire. C'est tout de même à souligner. Remettre en question le choix politique des élus serait nous mettre à dos durablement les élus, dans un contexte où nous regagnons en relations positives avec eux.

Une ligne rouge serait par exemple la non-réalisation d'aménagements cyclables sur l'avenue Jacques Bordeneuve, ce qui serait explicitement non conforme à l'article L 228-2 du Code de l'Environnement, où l'association irait directement au recours. Idem sur l'avenue Goudounèche, qui mène aux collèges. Sur la rue de la Fraternité, c'est tout de même plus compliqué, car s'ils ne touchent pas aux bordures de trottoirs (et donc aux largeurs de voie), alors d'après la plupart des jurisprudences, cela ne serait pas considéré comme une rénovation de voirie (CAA Douai, *Association Droit Au Vélo c/ Communauté Urbaine de Lille Métropole*, 30 décembre 2003, n°02DA00204). Notre but étant également une meilleure place attribuée aux piétons, il serait dommage que pour se prémunir d'un recours, la mairie ne fasse pas des travaux visant à élargir les trottoirs. Est évoquée l'idée de faire un recours après les travaux... Faustine fait remarquer que dans le PV du précédent CA est écrit :

« En contre-partie de la mise à sens unique de la rue de la Fraternité, nous acceptons de ne pas aller au recours sur la rue Jeanne d'Arc. Demander cependant la priorité de la voie verte sur la voie cyclable, et la suppression des bordures prévues. »

Or, la rue de la Fraternité ne sera plus à sens unique... Réouvre-t-on ce dossier ? On pourrait tenter de négocier la priorité de la voie cyclable en contrepartie du retour au double sens, voire plus largement du changement de priorité de la voie verte sur le territoire, car c'est censé être un axe à haut niveau de service et que les carrefours, au moins jusqu'à Broval, sont avec des routes à faible trafic. Le seul hic est que cela concerne des interlocuteurs différents (Ville vs CAGV), et que le Maire de Bias, qui serait impliqué par la signature des arrêtés, nous a bien fait comprendre sa position : *« Les piétons et cyclistes feraient n'importe quoi [s'ils étaient prioritaires, ndlr] »*.

Adrien a une réunion ce mercredi pour échanger sur le plan de circulation à venir dans le quartier, étant donné qu'un changement global est annoncé dans le cadre des mesures de compensation au retour du double sens. Cela peut être une occasion d'imaginer un itinéraire alternatif à Fraternité qui soit plus agréable pour les cyclistes. La rue Gambetta étant annoncé comme bientôt à sens unique, si la rue Goudounèche dispose d'aménagements cyclables, l'axe rue du Collège – rue Gambetta – avenue de Fumel serait tout de même plus agréable pour aller de la rive gauche vers l'est de Villeneuve rive droite, que de traverser la rue de la Fraternité. Pour aller vers le nord ou l'ouest de Villeneuve, il serait tout de même mieux d'inciter à l'utilisation du pont des Cieutat, par sa piétonnisation.

Adrien donnera des retours de cette réunion. Florentin propose de se garder l'image 3D pour plus tard et de rencontrer les commerçants dans le futur, car il est probable que le retour au double sens fasse un contre-coup. Tant que les travaux ne sont pas commencés, les choses peuvent encore évoluer.

Il faudrait également rencontrer Brice VOGLER, le nouveau Maire-adjoint aux travaux et à la voirie, afin d'échanger avec lui sur ses sujets (similairement aux réunions avec Gérard REGNIER l'an dernier).

Plan de circulation à Fumel

Suite au recours gracieux porté à Fumel contre l'absence d'aménagements cyclables sur la rue Léon Jouhaux, la commune s'était engagée à étudier un plan de circulation alternatif à la rue Léon Jouhaux, incitant les cyclistes à emprunter la rue de la Gare et des voies parallèles menant au centre-ville. C'est d'ailleurs l'objet de la connexion en cours dans le cadre de la requalification du quartier du Passage.

Cette étude est faite par Igeo conseil, et vient d'être commanditée. Après une première réunion en visio ce lundi, Adrien est convié à un tour à vélo du centre-bourg de Fumel afin d'étudier sur site un plan de circulation et des aménagements, lundi 28 à 16 h à la mairie.

Travaux du GPSO

À la suite des différents courriers reçus ces dernières semaines, Adrien souhaite éclairer le CA sur l'origine de ces courriers, le dossier réalisé au printemps et envoyé à toutes les parties prenantes du projet de LGV Bordeaux – Toulouse, à propos des continuités cyclables des aménagements et futurs aménagements cyclables interceptés par la future LGV.

Adrien rappelle le contexte : la LGV a vu son enquête publique réalisée en 2013, et se poursuit depuis. Nous voyons avec la RN 21 comment des grands projets d'infrastructures peuvent annihiler ou au contraire encourager à la mobilité douce. La RN 21 constitue aujourd'hui une coupure urbaine au sud de Villeneuve, tout comme le sera le créneau de Monbalen ; entre les deux, la passerelle de Saint-Antoine-de-Ficalba est un accès privilégié à cette commune à vélo, et est partie intégrante de notre projet de véloroute du Pays de Serres. Nos travaux en cours avec la DREAL ne permettent pas de rattraper le coup sur le créneau de Monbalen, mais nous travaillons déjà pour les aménagements de la décennie 2030 sur le projet RN 21 Agen Nord.

En tant que référente départementale de l'AF3V, notre association doit être vigilante à ce que le GPSO ne crée pas de discontinuité pour les cyclistes, et ne soit pas un frein à la création d'itinéraires cyclables à venir. Concrètement, il s'agit de demander que les ouvrages d'art (pont-rail et pont-route) créés aux intersections entre LGV et voirie soient calibrés avec des surlargeurs permettant, dans le futur, la création d'aménagements cyclables sans avoir à besoin de créer de nouveaux ponts. Cette demande peut paraître étonnante mais elle fait écho à des problématiques récurrentes en France, d'axes cyclables où le franchissement d'un axe routier, ferroviaire ou fluvial constitue un point noir réclamant des ouvrages spécifiques coûtant plusieurs millions d'euros. En anticipant dès les études la réalisation de surlargeurs sur les ouvrages d'art créés au niveau de la voirie existante, ces intersections ne représenteraient pas de difficulté majeure à la création d'un itinéraire cyclable. C'est par exemple le cas au sud de Casteljaloux, où la LGV coupe sans rétablissement l'emprise de l'ancienne voie ferrée vers Mont-de-Marsan ; ou à Layrac, où la LGV et l'A 62 seraient déviées, donnant une belle opportunité de

Adrien a rédigé un dossier détaillant toutes les intersections entre LGV et voirie afin de demander aux décideurs politiques et techniques d'anticiper des surlargeurs sur les ouvrages d'art construits. Ce dossier a été envoyé en juin 2024, et nous recevons depuis fin août les réponses des différents partenaires politiques (Département, Région, Préfet) et technique (Agence GPSO).

Florentin fait noter que la réponse de l'Agence GPSO est qu'eux ne réaliseront des surlargeurs que sur les projets déjà engagés, donc il faut que le Département et les intercommunalités se bougent avant 2030.

IX — Première réflexion sur la Fête du vélo 2025

Adrien informe les membres du CA du contenu d'une première réunion organisée début octobre avec la CAGV concernant l'organisation d'une Fête du vélo 2025. Cette fête pourrait avoir lieu le week-end du 17 et 18 mai 2025 (seul week-end sans jour férié ou fête des mères), sur un format similaire à celui initialement prévu pour la Fête du Tour : vélo-village le samedi matin, ciné-débat le samedi soir (ou vendredi soir), balade populaire le dimanche matin. Tout cela sera à travailler durant les prochains mois.

Prochains événements :

- 7 décembre : séminaire régional des ateliers de réparation vélo à Cahors ;
- 7 décembre (ou à définir, peut-être la veille ?) : réunion à vélo pour finaliser le parcours de la véloparade + formation des encadrants si nous en avons de nouveaux ;
- 21 décembre :
 - atelier de réparation le matin au Café Cantine,
 - atelier décoration du triporteur le matin au Café Cantine,
 - véloparade à partir de 17 h 30 sur les allées Georges Leygues,
 - (à confirmer) repas de Noël des bénévoles de l'asso dans la foulée.

La réunion se termine à 17 h 15. Prochain CA le 28 décembre pour faire le bilan de l'année, voter des dispositions budgétaires et valider le rapport d'activité.